

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-114/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain sis au secteur de PK 13 à China First Highway Engineering Co.Ltd.

n° 2017-114/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
10 juillet 2017

Numéro JO
n° 13 du 13/07/2017

Date du numéro
13 juillet 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VU Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à titre onéreux d'une parcelle de terrain sis au secteur de PK 13 d'une superficie de 9.4 ha à China First Highway Engineering Co.Ltd à raison de 5000 FD/m2.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée d'un projet de transport et de logistique.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des domaines et de la Conservation Foncière, fera remise de la dite parcelle au représentant de China First Highway Engineering Co.Ltd.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH